

RENOUVELLEMENT ANNUEL AU TABLEAU DES MEMBRES 2018-2019



LE PROCESSUS DE RENOUELEMENT

La cotisation de membre de plein droit, pour la prochaine année, est fixée à 433 dollars.

Les autres frais s'y ajouteront. Les cotisations pour l'ensemble des classes demeurent calculées selon les ratios fixés en 2007 (voir tableau ci-dessous).

COTISATIONS – Tableau synthèse 2018-2019

	MONTANT (\$)	TPS 5,000 %	TVQ 9,975 %	TOTAL (1) (\$)	ASSURANCE 21,80 \$	FRAIS DE PLACEMENT 3,75 \$	OFFICE 27,00 \$	TOTAL (2) (\$)
SPÉCIALISTE	476,30	23,82	47,51	547,63	21,80	3,75	27,00	600,18
PLEIN DROIT	433,00	21,65	43,19	497,84	21,80	3,75	27,00	550,39
ENTRAÎNEMENT	433,00	21,65	43,19	497,84	21,80	3,75	27,00	550,39
DROITS LIMITÉS	389,70	19,49	38,87	448,06	21,80	3,75	27,00	500,61
CONGÉ DE MATERNITÉ / PARENTAL / RETRAIT PRÉVENTIF	216,50	10,83	21,60	248,92	21,80	3,75	27,00	301,47
ABSENCE POUR MALADIE OU ACCIDENT	216,50	10,83	21,60	248,92	21,80	3,75	27,00	301,47
65 ANS ET PLUS	216,50	10,83	21,60	248,92	21,80	3,75	27,00	301,47
HORS DU DOMAINE DE LA CHIMIE	216,50	10,83	21,60	248,92	21,80	3,75	27,00	301,47
HORS DU QUÉBEC	108,25	5,41	10,80	124,46	21,80	3,75	27,00	177,01
TEMPORAIREMENT SANS TRAVAIL	108,25	5,41	10,80	124,46	21,80	3,75	27,00	177,01
ÉTUDIANT À TEMPS PLEIN	108,25	5,41	10,80	124,46	21,80	3,75	27,00	177,01
À LA RETRAITE ET NE PRATIQUANT PLUS LA CHIMIE	57,31	2,87	5,72	65,90	21,80	3,75	27,00	118,45
COMPAGNON DE LAVOISIER	–	–	–	–	21,80	3,75	27,00	52,55
HONORAIRE	–	–	–	–	–	–	–	–

RÉINSCRIPTION

Frais de réinscription = nombre de jours d'absence × 2,3791 \$ (max. 3 mois)

NOTES IMPORTANTES

- Le renouvellement annuel au tableau des membres constitue une activité légale et certaines conditions s'appliquent, dont celles de REMPLIR votre formulaire électronique, de payer votre cotisation avant l'échéance du 31 mars 2018 ainsi que de fournir le nom de votre assureur de la responsabilité professionnelle.
- Veuillez prendre note que la date limite pour le paiement est le 31 mars 2018 à minuit.
- Les membres qui effectuent le renouvellement annuel et qui règlent leur paiement par carte de crédit voient leur inscription automatiquement renouvelée au tableau. L'Ordre valide l'ensemble des informations des membres qui renouvellent leur droit de pratique en raison de ses obligations légales (**quelques jours sont requis**).
- Le reçu de transaction du membre est disponible immédiatement dans son dossier en ligne (au bas de la page SOMMAIRE de son dossier en ligne) et, de plus, un courriel confirmant la transaction lui est transmis (**si son adresse courriel est à jour**).
- Au terme de la vérification, l'Ordre émet les reçus d'impôt et la carte de membre directement dans la section « Documents » du dossier en ligne du membre.
- Si vous êtes assuré avec Encon, le courtier Marsh Canada Limitée vous transmettra une facture avec votre certificat d'assurance responsabilité professionnelle renouvelé pour la prochaine année.
- Si vous n'avez pas reçu ces documents au plus tard le 27 février 2018, **communiquez avec M^{me} Christina Gentner au 514 285-5804 ou sans frais au 1 800 361-9945**.
- Selon la Loi d'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels dans les secteurs public et privé, les informations contenues au tableau des membres sont de caractère public et, par conséquent, elles doivent refléter fidèlement vos activités professionnelles.
- Au Québec, une personne doit détenir un permis délivré par l'Ordre des chimistes du Québec et être inscrite au tableau des membres pour exercer toute activité de la chimie et porter le titre de chimiste, sauf si la loi le permet.

Veuillez prendre note que le paiement de la cotisation 2018-2019 se fera exclusivement par le biais du site Internet de l'Ordre des chimistes du Québec. De plus, depuis 2008, il est obligatoire de fournir son adresse électronique au travail.

Pour obtenir du soutien technique, communiquez avec M. Nacer Eddine Ziani au 514 844-3644, poste 22.